DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002471-20200724-20-056-ENV-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/07/2020
Publication : 30/07/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

N° 20/056/ENV

SEANCE DU 24 JUILLET 2020

OBJET : ENVIRONNEMENT
ZONE NATURA 2000 - Rédaction du Document d'Objectifs Embouchure du Stabiacciu – Mise à jour du plan de financement.

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de juillet à 17 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 17 juillet 2020 s'est réuni au COSEC à titre exceptionnel en raison des règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Nathalie CASTELLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Etienne CESARI ; Florence VALLI.

Absents : Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI.

Avaient donné procuration :

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Par délibération n° 19/024/ENV du 27 mars 2019, le Conseil Municipal a adopté le programme de rédaction du Documents d'Objectifs de l'Embouchure du Stabacciu (DOCOB).

Le montant prévisionnel total de cette mission s'élève à 60.000,00 € TTC. Le plan de financement initial s'articulait comme suit :

Désignation	Taux	Montants TTC
Rappel de la dépense TTC		60.000,00 €
- Etat (Ministère de l'Écologie DDTM2A)	50 %	30.000,00 €
- Collectivité de Corse (FEADER)	50 %	30.000,00 €
Total des aides publiques	100 %	60.000,00 €
Part communale TTC	0 %	0,00 €
Opération TTC		60.000,00 €

Suite à divers échanges avec le service instructeur du ministère de l'Ecologie (DDTM), il s'avère que l'Etat est en mesure de financer la prestation à hauteur de 100 %. De ce fait, la participation de la Collectivité de Corse dans le cadre des crédits alloués par le FEADER devient caduque.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à valider le plan de financement qui se décline comme suit :

Désignation	Taux	Montants TTC
Rappel de la dépense TTC		60.000,00 €
- Etat (Ministère de l'Écologie DDTM2A)	100 %	60.000,00 €
Total des aides publiques	100 %	60.000,00 €
Part communale TTC	0 %	0,00 €
Opération TTC		60.000,00 €

Le Conseil Municipal,

Ouï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 31 décembre 2015 portant désignation du site Natura 2000 embouchure du Stabiaccu, domaine public maritime et îlot Ziglione,

Vu les directives européennes « *Oiseaux* » 2009/147/CE du 30 novembre 2009 (qui consolide et abroge la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979) et « *Habitats* » 92/43/CEE du 21 mai 1992,

Vu le Comité de pilotage du 09 juillet 2018,

Vu l'arrêté préfectoral N° MPNB-2019-001 du 17 avril 2019 portant attribution d'une subvention de l'Etat pour l'élaboration du document d'objectif (DOCOB) du site Natura 2000 FR9400586.
Vu l'avenant n° 1/ 2A-2020-06-18-005 du 18 juin 2020 à l'arrêté N° MPNB-2019-001 du 17 avril 2019 portant attribution d'une subvention de l'Etat pour l'élaboration du document d'objectif (DOCOB) du site Natura 2000 FR9400586.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la mise à jour du plan de financement pour le programme d'action de la rédaction du document d'objectifs (DOCOB) du site FR9400586 « *Embouchure du Stabiacciu, Domaine Public Maritime et ilôt Ziglione* », pour un montant total de 60.000,00 € TTC.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à entreprendre toutes démarches relatives au financement et à la mise en œuvre de l'opération visée à l'article 1. Il est également autorisé à solliciter le financement relatif à cette opération selon le plan de financement ci-dessous :

Désignation	Taux	Montants TTC
Rappel de la dépense TTC		60.000,00 €
- Etat (Ministère de l'Écologie DDTM2A)	100 %	60.000,00 €
Total des aides publiques	100 %	60.000,00 €
Part communale TTC	0 %	0,00 €
Opération TTC		60.000,00 €

ARTICLE 3 : Les recettes et les dépenses afférentes font l'objet des inscriptions aux budgets 2020 et suivants :
Dépenses
Compte 2031 : Frais d'études
Recettes
Compte 1311 : Etat.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de procurations	0
Nombre de suffrages exprimés	31
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

MAIRIE DE PORTO-VECCHIO 47 47 CORSE DU SUD